

Le lundi 3 novembre 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Détournement du fonds FIPHFP par les universités : une décision inacceptable !

L'Association des paralysés de France (APF) juge inacceptable la proposition d'amendement au Projet de Loi de Finances 2015 visant à réduire la contribution des universités au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). En effet, cet amendement, déposé en séance demain, mardi 4 novembre, prévoit une réduction « *égale au montant des dépenses réalisées dans le cadre de travaux de recherche relatifs au handicap, des dépenses visant à promouvoir l'intégration professionnelle des étudiants en situation de handicap, et des dépenses de fonctionnement et d'équipement concourant à la mise en accessibilité des formations, des concours et des examens auxquels peuvent participer des étudiants handicapés* ». Ainsi, des dépenses concernant l'accessibilité des universités ou l'achat d'équipements adaptés pourraient être déduites de la contribution au FIPHFP des universités.

Si l'APF est largement mobilisée pour l'accessibilité de tous les lieux recevant du public, elle juge inadmissible que celle-ci soit réalisée avec des sommes prévues pour l'emploi des personnes en situation de handicap ! Notamment lorsque le taux de chômage des personnes en situation de handicap est de 24% (soit le double du taux de chômage de la population) et que l'emploi des personnes en situation de handicap dans les universités n'est que de 1,62% au lieu des 6% prévu par la loi !

Si l'APF ne peut que regretter les difficultés financières des universités, elle n'accepte pas que les fonds destinés à favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap soient utilisés pour combler ces manques financiers.

L'APF demande donc que l'amendement, proposant ce détournement de fonds inacceptable, soit rejeté demain en séance.

Contact presse :

Evelyne Weymann : 01 40 78 56 59 – 06 89 74 97 37